



Implantation d'une habitation mobile à côté d'un chantier

Par **jeannegueye**, le **03/04/2012** à **20:49**

Bonjour, rnje cherche à acquérir un terrain sur lequel il y a une habitation en ruine.rnLa commune sur laquelle est situé le terrain ne dispose que d'une carte communale et je sais que la constructibilité est très limitée dans ce cas. La ruine en question est très ancienne et nécessiterais d'être détruite avant de la reconstruire. Elle n'est reliée à aucun réseau (ni électricité, ni eau) et ne fait pas partie d'un hameau existant. Il y a tout de même à proximité un ancien four à pain, je ne sais pas si ça a une importance.rnJe voudrais savoir tout d'abord si je pourrais rénover cette ruine et si je pourrais installer une habitation mobile (type yourte) sur le terrain pour y habiter le temps des travaux.rnMerci de bien vouloir me répondre.